

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de **DOURNAZAC**

la Directrice départementale des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
LEBRET Pierre (06/09/1940)	GAYOUT Marie (09/02/1948)
FREDON Jean-Pierre (17/03/1946)	BERCHENY Alice (07/02/1946)
FOULON Daniel (19/11/1946)	RENELLEAU Christian (16/05/1942)
FREDON Colette (10/04/1948)	METAYER Martin (19/08/1988)
TRICARD Roger (06/05/1939)	COMMENCAS Jacques (30/04/1947)
CHASTAGNOL Marie-Thérèse (30/03/1953)	GARREAU Christophe (03/08/1967)

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Limoges, le 10 août 2020

Pour la Directrice départementale
des finances publiques,
Le Directeur du Pôle gestion publique



Olivier CARRIZEY
Administrateur des Finances publiques